



NATIONS UNIES

Division des droits des Palestiniens

**Mai 2008
Volume XXXI, Bulletin n° 5**

Bulletin

Sur les activités menées par le système des Nations Unies et les organisations intergouvernementales concernant la question de Palestine

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Les représentants officiels des membres du Quatuor publient une déclaration pour appuyer les négociations israélo-palestiniennes en cours	3
II. Le Secrétaire général prend la parole à une réunion du Comité spécial de liaison à Londres	5
III. La Banque mondiale publie une étude sur la réforme et le programme de développement palestiniens	6
IV. Le Fonds monétaire international fait état de progrès dans l'élaboration d'un cadre macroéconomique et budgétaire pour la Cisjordanie et Gaza	8
V. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale publie un rapport sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne	9
VI. Le Secrétaire général publie un rapport sur l'assistance au peuple palestinien	11
VII. Le Représentant du Quatuor, Tony Blair, annonce une série de mesures pour améliorer la situation socioéconomique et promouvoir un État palestinien	12
VIII. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires publie un rapport sur l'absence de permis pour la démolition de logements en Cisjordanie	19
IX. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient fait un exposé au Conseil de sécurité	20
X. L'archevêque Tutu à la tête d'une mission d'établissement des faits du Conseil des droits de l'homme pour enquêter sur les meurtres de Beit Hanoun	24

*Le Bulletin est disponible sur le site Internet du système
d'information des Nations Unies
sur la question de Palestine (UNISPAL) à l'adresse suivante :*
<http://unispal.un.org>

I. Les représentants officiels des membres du Quatuor publient une déclaration pour appuyer les négociations israélo-palestiniennes en cours

On trouvera ci-après le texte de la déclaration publiée le 2 mai 2008 à Londres par les représentants officiels des membres du Quatuor (SG/2137).

Les représentants officiels des membres du Quatuor, à savoir le Secrétaire général, Ban Ki-moon; le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, Sergei Lavrov; la Secrétaire d'État des États-Unis, Condoleezza Rice; le Haut-Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune, Javier Solana; la Commissaire européenne chargée des relations extérieures, Benita Ferrero-Waldner; et le Ministre slovène des affaires étrangères, Dimitrij Rupel, se sont rencontrés aujourd'hui à Londres pour examiner la situation au Moyen-Orient. Le Représentant du Quatuor, Tony Blair, s'est joint à eux.

Le Quatuor a exprimé son ferme soutien aux négociations israélo-palestiniennes en cours et engagé les parties à tout mettre en œuvre pour atteindre l'objectif commun : un accord sur la création d'un État palestinien d'ici à la fin de 2008. Il a félicité les parties pour leurs négociations continues et intenses, souligné que des progrès devaient être faits d'urgence et demandé à la communauté internationale de continuer à fournir un appui constructif aux négociations afin qu'un État palestinien soit créé en Cisjordanie et à Gaza et que le conflit prenne fin.

Le Quatuor a souligné qu'il importait que des progrès visibles soient accomplis sur le terrain pour que la confiance soit renforcée et qu'un climat propice aux négociations se mette en place. Il a accueilli avec satisfaction les mesures concrètes prises par les deux parties à la suite de la rencontre trilatérale entre la Secrétaire d'État Rice, le Premier Ministre palestinien Fayyad, et le Ministre de la défense israélien Barak, et souligné que ces engagements, ainsi que ceux qui avaient été pris auparavant, devaient être mis en œuvre rapidement et sans interruption pour que la situation s'améliore sur le terrain. Tout en prenant note des quelques progrès accomplis, dont le démantèlement de certains barrages routiers et d'un avant-poste par Israël, et l'obtention par l'Autorité palestinienne de meilleurs résultats sur le plan de la sécurité, le Quatuor a noté qu'il restait beaucoup à faire pour améliorer la situation sur le terrain de sorte que les conditions de vie des habitants de la Cisjordanie s'améliorent et que le processus politique reste sur les rails.

À cet égard, le Quatuor a exprimé son soutien à son représentant, Tony Blair, et souligné qu'il fallait que des progrès soient accomplis d'urgence et que les donateurs se coordonnent étroitement. Il s'est également dit très favorable à la conférence sur les investissements du secteur privé devant se tenir à Bethléem en mai, et très satisfait que les parties se soient mises d'accord pour améliorer la sécurité et la situation économique à Djénine, accord qui pourrait servir de modèle pour des progrès importants sur le terrain.

Notant l'importance particulière de la réforme du secteur de la justice, le Quatuor a dit attendre avec intérêt la réunion visant à encourager les donateurs à financer des activités dans ce domaine et à favoriser la coordination de cette assistance, qui doit se tenir en juin à Berlin.

Le Quatuor a demandé aux deux parties de s'acquitter des obligations que leur impose la Feuille de route.

Il leur a également demandé de s'abstenir de tout acte nuisant à la confiance ou risquant de compromettre l'issue des négociations. À cet égard, il s'est dit vivement préoccupé par la poursuite des implantations et a demandé à Israël de mettre fin à toutes les activités de ce type, y compris la croissance naturelle des colonies, et de démanteler les avant-postes installés depuis mars 2001.

Il a demandé à l'Autorité palestinienne de s'acquitter de l'engagement qu'elle avait pris de lutter contre le terrorisme et de prendre rapidement des mesures de reconstitution et de recentrage de ses structures de sécurité. Il a vivement engagé Israël et l'Autorité palestinienne à coopérer plus étroitement dans ce domaine et à faciliter l'apport à l'Autorité palestinienne d'une assistance en matière de sécurité.

Le Quatuor a condamné la poursuite des tirs de roquettes dirigés contre le sud d'Israël, dont Sderot et Ashkelon, à partir de Gaza, et les attentats terroristes commis contre un séminaire de Jérusalem le 6 mars. Il s'est également dit extrêmement préoccupé par les victimes civiles palestiniennes, notamment par le décès récent d'une mère et de quatre de ses enfants à Gaza. Il a demandé que tous les actes de violence et de terrorisme cessent et a instamment demandé à toutes les parties de prendre toutes les dispositions possibles pour que les civils concernés soient protégés conformément au droit international.

Se disant vivement préoccupé par les conditions humanitaires qui règnent à Gaza, le Quatuor a demandé que des secours d'urgence et une aide humanitaire continuent d'être apportés et que les services essentiels soient fournis à Gaza sans obstruction. Il a dit demeurer préoccupé par la fermeture des principaux points de passage de Gaza, étant donné les répercussions que cela avait sur l'économie palestinienne et la vie quotidienne des Palestiniens. Il a condamné l'attentat du 9 avril contre le terminal de Nahal Oz par où transite le carburant, et noté que les attentats de ce genre contre les points de passage entravent la fourniture de services essentiels et nuisent aux intérêts du peuple palestinien. Les membres ont fermement engagé Israël, l'Autorité palestinienne et l'Égypte à chercher ensemble, pour Gaza, une nouvelle stratégie qui assurerait la sécurité de tous ses habitants, mettrait fin à tous les actes de terrorisme, permettrait l'ouverture durable et contrôlée des points de passage à des fins humanitaires et commerciales, soutiendrait le gouvernement légitime qu'est l'Autorité palestinienne et favoriserait des conditions propices à l'application de l'Accord de 2005 réglant les déplacements et le passage.

Comptant que le Comité spécial de liaison tiendrait une réunion productive, le Quatuor a engagé toutes les parties à apporter leur contribution au renforcement des capacités institutionnelles et au développement économique de la Palestine. Il a demandé à tous les donateurs de donner effet aux engagements pris à la Conférence de décembre 2007 à Paris. Soulignant le rôle déterminant que les États arabes ont à jouer dans le processus de paix ainsi que l'importance de l'initiative de paix de la Ligue des États arabes, il a engagé ces États à apporter leur contribution politique et financière au processus d'Annapolis.

Le Quatuor a également examiné la possibilité qu'une réunion internationale soit organisée à Moscou en vue de continuer à appuyer les parties dans leurs négociations et les efforts qu'elles déploient sur le terrain.

Il a autorisé ses envoyés à poursuivre leur travail en vue de favoriser la réalisation de tous ces objectifs.

Le Quatuor a réaffirmé son attachement à une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient, fondée sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003).

II. Le Secrétaire général prend la parole à une réunion du Comité spécial de liaison à Londres

On trouvera ci-après les observations liminaires du Secrétaire général à la réunion du Comité spécial de liaison, tenue à Londres le 2 mai 2008 (SG/SM/1154/Rev.1).

Je voudrais remercier le Président et le Secrétaire aux affaires étrangères de nous avoir réunis à un moment aussi critique. Je suis heureux de la présence parmi nous du Premier Ministre Fayyad et de la Ministre des affaires étrangères Livni.

Nous nous réunissons à un moment charnière, alors que le Quatuor a publié une déclaration saluant l'attachement constant des parties à des négociations politiques sérieuses. Il nous faut appuyer ces négociations en introduisant sur le terrain des changements véritables qui permettent aux Palestiniens et aux Israéliens de croire à un avenir positif. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions donner corps au processus et montrer clairement aux habitants du territoire palestinien occupé et à Israël que chacune des parties peut en tirer profit.

Comme suite à la première série de mesures prises par les parties et le Représentant du Quatuor, Tony Blair, il faut que certaines choses se produisent pour que nous puissions consolider ces résultats sur le terrain.

Nous aurons de nombreuses occasions de donner la preuve de notre attachement. La visite du Président Bush dans la région en est une. La Conférence sur l'investissement en Palestine à Bethléem et la Conférence de soutien à la sécurité civile palestinienne et à l'état de droit, qui se tiendra à Berlin, seront, au cours des prochaines semaines, d'autres manifestations de notre engagement.

Ce comité a un rôle clef à jouer sur le plan du programme de paix et de développement, tant pour Israël que pour les Palestiniens. D'après la vision sous-tendant le Plan palestinien de réforme et de développement, chacune des parties doit contribuer à l'amélioration de l'économie. Depuis six mois, le cadre de coopération permet d'approfondir le dialogue politique en cours grâce aux comités conjoints, aux efforts de réforme déployés par l'Autorité palestinienne, dans une conjoncture difficile, et à l'appui généreux promis par les donateurs réunis à Paris.

L'appui d'Israël est fondamental à la reprise de l'économie, à la réforme et au développement palestiniens, et je salue les mesures annoncées par Israël pour améliorer la situation en Cisjordanie. Les deux parties doivent désormais poursuivre leurs efforts afin de s'acquitter de leurs obligations selon la Feuille de route. Les Palestiniens doivent en faire davantage pour assurer la sécurité et Israël pour assouplir les restrictions sur les autorisations, les déplacements et le passage, préalable à tout progrès économique effectif.

Je demeure vivement préoccupé par la séparation de fait des deux parties du territoire palestinien occupé et par la persistance de la violence à Gaza où la situation humanitaire et économique continue de se détériorer et où la population civile est de plus en plus coupée du monde.

Il faut assurément une nouvelle stratégie qui garantisse le passage des personnes, des secours humanitaires et des marchandises et qui permette de réunifier Gaza avec la Cisjordanie dans le cadre de l’Autorité palestinienne légitime. Je trouve encourageant le solide consensus du Quatuor à cet égard.

L’Organisation des Nations Unies continuera de fournir une aide humanitaire essentielle à Gaza et d’appuyer le développement en Cisjordanie. Il est essentiel d’assouplir les restrictions concernant les opérations de l’Organisation.

Enfin, j’attends avec intérêt d’obtenir l’appréciation des parties quant aux mois à venir. Je suis certain de parler en notre nom à tous lorsque je dis que notre priorité est de mettre un terme immédiat à la violence et à l’effusion de sang et de ne ménager aucun effort pour régler la situation à Gaza et en améliorer l’économie.

Quelles que soient les nombreuses difficultés auxquelles nous faisons face, rappelons-nous qu’il n’existe qu’une seule voie pour permettre aux deux peuples de parvenir à la paix, à la liberté, à la sécurité et à la prospérité qu’ils méritent : un règlement politique permanent mettant fin à une occupation qui a commencé en 1967; la création d’un État de Palestine d’un seul tenant, souverain, démocratique et viable, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité; et la fin du conflit, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité.

III. La Banque mondiale publie une étude sur la réforme et le programme de développement palestiniens

À la réunion du Comité spécial de liaison, tenue à Londres le 2 mai 2008, la Banque mondiale a présenté une étude intitulée « Mise en place du plan palestinien de réforme et de développement ». On en trouvera ci-après le résumé analytique.

À la réunion du Comité spécial de liaison tenue à New York, le 23 septembre 2007, la Banque mondiale a résumé le changement de cap survenu dans l’économie palestinienne depuis 2000 : d’abord dynamisée par les investissements et la productivité du secteur privé, elle a ensuite été soutenue par les dépenses publiques et l’aide des donateurs. Après de bons résultats à la fin des années 90, la fragile économie palestinienne est entrée dans un cycle de crise et de dépendance, dans un climat politique et d’insécurité en Cisjordanie et à Gaza, avec la poursuite des implantations, l’imposition par Israël, depuis la deuxième Intifada, de restrictions aux déplacements et au passage et enfin la baisse de l’aide des donateurs en 2006. Alors que les possibilités s’amenuisaient dans un secteur privé en perte de vitesse, une main-d’œuvre jeune et en pleine expansion a compté sur le secteur public pour créer des emplois et augmenter les dépenses afin d’atténuer la pauvreté – aux dépens de nouveaux investissements dans le domaine de la production. Cette tendance, qui s’est manifestée en 2000, a été particulièrement prononcée au lendemain des élections de 2006.

D’après l’analyse présentée à la réunion du Comité de liaison en 2007, il fallait, pour inverser cette tendance, que l’Autorité palestinienne, Israël et les donateurs interviennent parallèlement. Ces interventions ne pouvaient d’ailleurs être efficaces que dans la mesure où elles concernaient la totalité de la population palestinienne. La réforme et le développement de l’économie palestinienne – y compris Gaza, qui représente environ 40 % de la population – et de ses institutions devaient reprendre par l’application du Plan de réforme et de développement de l’Autorité palestinienne.

Or, pour réussir, ce plan devait être financé par les donateurs et appuyé par des mesures prises par Israël en vue d'assouplir les restrictions à la circulation des biens et des personnes à l'intérieur et à l'extérieur de la Cisjordanie et de Gaza, l'argument étant que l'incidence de l'aide des donateurs était la plus forte lorsqu'elle s'accompagnait d'interventions concrètes et parallèles de l'Autorité palestinienne et d'Israël, sans pour autant reposer sur elles, l'aide étant fondamentale à la survie des institutions palestiniennes appuyant le processus de paix.

Les participants à la réunion à New York du Comité spécial de liaison s'attendaient à ce que certains événements transforment le cours de l'économie palestinienne, notamment : la Conférence d'Annapolis (27 novembre 2007) où le Premier Ministre Olmert et le Président Abbas avaient décidé de reprendre les négociations de paix et de régler les problèmes fondamentaux avant la fin de 2008; le progrès des entretiens bilatéraux sur des questions clefs et la formation de sept groupes de travail israélo-palestiniens; et la Conférence des donateurs tenue le 17 décembre 2007 à Paris, où les représentants de 87 États et organisations avaient promis 7,7 milliards de dollars pour financer le Plan palestinien de réforme et de développement pour 2008-2010. En signe d'appui, plusieurs mesures cruciales avaient été prises par les parties, y compris par le Représentant du Quatuor, Tony Blair, pour rétablir la confiance et relancer l'économie.

Or le rapport de la Banque mondiale montre que malgré ces efforts et d'autres, déployés depuis la réunion du Comité de liaison en 2007, le cycle vertueux de croissance économique découlant des mesures parallèles prises par l'Autorité palestinienne, Israël et les donateurs ne s'est pas encore pleinement réalisé. La formation d'un gouvernement intérimaire en 2007 et la reprise de l'aide n'ont que partiellement inversé les effets du boycott de l'aide en 2006 et 2007. La croissance réelle du produit intérieur brut, négative au premier semestre de 2007, a commencé à se redresser en Cisjordanie au second semestre. Du fait de la situation à Gaza, on estime que la croissance réelle du PIB en 2007 a été d'environ 0 %, ce qui, vu la rapidité de l'accroissement démographique, indique une importante baisse du revenu par habitant. On ne saurait surestimer l'importance de l'effet des bouclages et des restrictions aux déplacements.

En outre, malgré la reprise de l'aide, les indicateurs économiques n'ont guère évolué. Le chômage en Cisjordanie et à Gaza était de près de 23 % en 2007, contre 10 % en 2000, avant le début de l'Intifada. C'est à Gaza qu'il est le plus élevé : il touche près de 33 % de la population active et s'aggravera probablement beaucoup à mesure que les licenciements opérés dans le secteur industriel deviendront permanents.

Malgré des progrès inégaux, le Plan palestinien de réforme et de développement, plan d'action tripartite, commence à être mis en place. L'Autorité palestinienne a appliqué une série de mesures axées sur le contrôle des dépenses et les réformes à moyen terme pour retrouver sa viabilité financière, et elle a atteint d'importants jalons dans ce domaine. Le plan a été financé par les donateurs qui, lors de l'étude, avaient déjà fait parvenir la moitié de leurs contributions pour couvrir les dépenses ordinaires, ce à quoi ils s'étaient engagés à Paris, soit par virements directs sur le compte de la trésorerie générale de l'Autorité palestinienne, soit dans le cadre du nouveau projet de financement de la Communauté européenne PEGASE (Mécanisme palestino-européen de gestion et d'aide socioéconomique) ou encore grâce au nouveau Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la Banque

mondiale, lié au Plan. Les efforts du Représentant du Quatuor ont également abouti à la présentation d'un ensemble d'apports concrets qui, s'ils sont adoptés par les parties, pourraient entraîner le sursaut espéré du secteur privé, indispensable à un cycle vertueux de croissance, mais qui ne s'est pas produit du fait du maintien des restrictions aux déplacements et au passage. Par conséquent, les scénarios économiques présentés à la Conférence de Paris et indiquant que la seule mise en œuvre des engagements palestiniens est une condition nécessaire mais non suffisante à la croissance économique ont été confirmés par la croissance nulle du PIB en Cisjordanie et à Gaza en 2007. Pour 2008, l'analyse du Fonds monétaire international et le rapport du Comité de liaison prévoient une augmentation du PIB de 3 % : compte tenu de l'accroissement démographique, cela se traduira par un revenu par habitant inchangé, voire inférieur à l'année précédente.

Quel que soit le scénario, les réformes de l'Autorité palestinienne et une aide suffisante des donateurs – couvrant tant les dépenses ordinaires que le coût du développement – restent des conditions nécessaires mais non suffisantes à la reprise économique en Cisjordanie et à Gaza. Un scénario où les réformes du Plan palestinien de réforme et de développement se poursuivent et sont entièrement financées par les donateurs – avec une reprise de la croissance et des échanges du secteur privé grâce à l'assouplissement des restrictions aux déplacements et au passage – se traduira par des taux de croissance accélérée de 10 % et plus. Ce scénario prévoit une reprise à Gaza grâce à la sortie de l'impasse actuelle, ce qui lui permettrait de bénéficier aussitôt des réformes, de l'aide des donateurs et de la levée des restrictions sur les déplacements.

IV. Le Fonds monétaire international fait état de progrès dans l'élaboration d'un cadre macroéconomique et budgétaire pour la Cisjordanie et Gaza

À la réunion du Comité spécial de liaison, tenue à Londres le 2 mai 2008, le Fonds monétaire international a présenté, sur les progrès de l'élaboration d'un cadre macroéconomique et budgétaire pour la Cisjordanie et la bande de Gaza, un rapport dont on trouvera ci-après le résumé analytique.

L'Autorité palestinienne applique des politiques et réformes financières prudentes dans le cadre d'un budget ambitieux pour 2008. Elle a suivi une stricte politique de l'emploi et réduit les subventions aux services publics. Elle a également renforcé le système de gestion des finances publiques, ce qui permettra de juguler les dépenses non salariales. Le budget de 2008 fait fond sur ce progrès et vise à réduire le déficit récurrent du PIB, qui était de 27 % en 2007, à 22 % en 2008, notamment grâce à : a) un gel des salaires et de l'embauche (sauf dans les domaines de la santé et l'éducation); b) une application des mesures pour inciter les ménages et les municipalités à payer les redevances; et c) une meilleure gestion de la trésorerie et des contrôles sur les engagements de dépense pour aider à hiérarchiser les dépenses et en améliorer la qualité et pour minimiser l'accumulation des impayés. Le personnel considère que les réformes entreprises jusqu'à présent et le budget de 2008 constituent un progrès considérable sur la voie de la viabilité des finances publiques.

L'aide des donateurs promise pour le budget ordinaire reste en deçà des besoins du Plan palestinien de réforme et de développement. Le montant total

promis pour 2008-2010 à la Conférence des donateurs, tenue en décembre 2007 à Paris, à savoir 7,7 milliards de dollars, est bien supérieur aux besoins énoncés dans le Plan mais les annonces de contributions au budget ordinaire restent en deçà du montant nécessaire au financement des déficits prévus. Au premier semestre de 2008, les montants décaissés ou confirmés ont satisfait les besoins ordinaires du financement mais, sauf aide supplémentaire, on prévoit au second semestre un déficit de 1,4 milliard de nouveaux sheqalim (400 millions de dollars).

Les décaissements des donateurs dans les délais prévus et une coordination étroite avec l'Autorité palestinienne sont essentiels pour empêcher les problèmes de liquidité et l'accumulation des impayés. Or Israël a durci, pour des raisons de sécurité, les restrictions sur les déplacements et le passage, et les implantations se sont poursuivies en Cisjordanie, avec les risques que cela présente pour la croissance et les réformes économiques. Les pressions sociales et politiques à la suite des mesures d'austérité sont récemment renforcées, avec protestations et grèves syndicales. Ces pressions pourraient augmenter si les revenus des ménages et les possibilités d'emploi restent limités, ce qui présenterait des risques considérables pour le rééquilibrage des finances publiques.

Une bonne coopération entre les trois parties – l'Autorité palestinienne, le Gouvernement israélien et les donateurs – est donc essentielle si l'on veut réduire ces risques. L'Autorité entreprend des réformes audacieuses malgré une situation politique et un état de sécurité difficiles. Ces réformes ont encouragé les donateurs à apporter tout le financement extérieur nécessaire au premier semestre de 2008, y compris en créant le Fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale pour le Plan de réforme et de développement. L'annonce récente par le Gouvernement israélien du démantèlement prochain de plusieurs obstacles est encourageante et pourrait être suivie en 2008 d'un plus grand assouplissement des restrictions sur les déplacements et le passage.

V. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale publie un rapport sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne

Le 6 mai 2008, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a publié un rapport intitulé « Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé » (A/63/74-E/2008/13). Ce rapport a été préparé en application de la résolution 2007/26 du Conseil économique et social et de la résolution 62/181 de l'Assemblée générale. On en trouvera ci-après des extraits du résumé et des conclusions.

Résumé

L'occupation israélienne du territoire palestinien ne cesse d'aggraver la situation socioéconomique des peuples palestinien et syrien.

Les attaques des activistes palestiniens et les tirs de roquettes sur les villes israéliennes depuis la bande de Gaza se poursuivent, tout comme les opérations militaires israéliennes, de concert avec les mesures de détention arbitraire, l'usage

disproportionné de la force, la démolition des habitations, les considérables restrictions à la liberté de circulation et la politique de bouclage du territoire palestinien occupé. Toutefois, la violence entre Palestiniens et Israéliens a diminué en 2007, tandis que s'intensifiait la violence entre Palestiniens qui a abouti à la prise du pouvoir dans la bande de Gaza par le Hamas en juin 2007.

Le conflit interne dans le territoire palestinien occupé a exacerbé les difficultés. Après la prise de contrôle de la bande de Gaza par le Hamas, Israël a imposé de nouvelles restrictions sur la circulation des biens et des personnes dans la bande de Gaza, d'où la détérioration de la situation et les pénuries de produits de base, dont les denrées alimentaires, l'électricité et le carburant. Les restrictions accrues concernant les opérations des organismes humanitaires ont entravé la fourniture de l'aide humanitaire dans la bande de Gaza et en Cisjordanie.

La politique de bouclage pratiquée par Israël, qui limite l'accès des Palestiniens aux services de santé et d'éducation, à l'emploi, aux marchés et aux réseaux d'organisations sociales et religieuses, a pour effet d'accroître la pauvreté et les besoins humanitaires dans le territoire palestinien occupé. L'implantation de colonies de peuplement israéliennes, la confiscation des terres et la construction d'une barrière en Cisjordanie, en violation de la Convention de Genève et d'autres normes du droit international, isolent Jérusalem-Est occupée, divisent en deux la Cisjordanie et compromettent toute vie économique et sociale normale.

En violation des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, Israël continue d'occuper le Golan syrien, d'y étendre des colonies de peuplement et d'imposer des restrictions aux citoyens syriens qui y habitent.

Conclusions

Tandis que le nombre des victimes de la violence entre les Israéliens et les Palestiniens a diminué de près de moitié par rapport à la période 2006-2007, en 2007, l'intensification de la politique de bouclages et de sanctions menée par Israël conjuguée à l'aggravation du conflit palestinien interne ont provoqué une aggravation mesurable de la crise socioéconomique dans le territoire palestinien occupé. Tous les indicateurs sociaux et de santé publique révèlent un recul du niveau de vie, une détérioration sociale et un démantèlement spatial, un désespoir de plus en plus profond et une violence accrue à l'encontre des autres Palestiniens. Les résidents de la bande de Gaza sont devenus presque complètement isolés du monde extérieur, n'ayant accès qu'aux produits de base et aux articles humanitaires.

Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont l'un et l'autre déclaré que la décision israélienne d'annexer le Golan est nulle et non avenue (résolutions 497 (1981) du Conseil de sécurité et 61/27 de l'Assemblée générale). Néanmoins, en 2007, Israël a poursuivi l'expansion des colonies de peuplement et continué de violer les droits des résidents syriens du Golan syrien occupé.

La situation dans le territoire palestinien occupé a incité l'équipe de pays des Nations Unies à lancer l'appel global de 2008, dont le montant de 454 millions de dollars est en hausse de 8,51 % par rapport à l'appel global de 2007. L'appel global de 2008 cible quatre principaux thèmes visant à assurer les moyens de subsistance et à empêcher que la situation ne s'aggrave davantage : a) aide humanitaire; b) protection des civils et application du droit international humanitaire; c) surveillance humanitaire et établissement de rapports; d) renforcement de la

coordination humanitaire des Nations Unies. Ces mesures visent à stabiliser la situation socioéconomique dans le territoire palestinien occupé, mais elles ne devraient pas contribuer à son amélioration à long terme.

Dans son message du 19 février 2008 au Séminaire de l'Organisation des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien, le Secrétaire général a réaffirmé la position des Nations Unies selon laquelle seul un règlement politique permanent qui mette fin à l'occupation et donne aux Palestiniens leur indépendance pourra fondamentalement régler les problèmes économiques et humanitaires du peuple palestinien. Il a souligné que les principaux ingrédients d'une ouverture étaient en place, signalant les négociations bilatérales et l'appui des donateurs. Enfin, il a estimé que, en faisant montre de sagesse, réalisme et courage politique savamment dosés, des progrès historiques sur la voie de la vision de deux États, Israël et Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, pourraient être accomplis.

VI. Le Secrétaire général publie un rapport sur l'assistance au peuple palestinien

En application de la résolution 62/93 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a présenté, le 7 mai 2008, à la session de fond de 2008 du Conseil économique et social, un rapport intitulé « Assistance au peuple palestinien » (A/63/75-E/2008/52), qui porte sur la période de mai 2007 à avril 2008 et dont on trouvera ci-après le résumé et les conclusions.

Résumé

Pendant la période à l'examen, l'économie palestinienne est restée en proie à de graves difficultés et la baisse d'activité s'est poursuivie. Après la prise de contrôle de la bande de Gaza par le Hamas et la formation du nouveau gouvernement de l'Autorité palestinienne sous la direction du Premier Ministre, Salam Fayyad, la Cisjordanie a connu une modeste reprise. Dans la bande de Gaza, en revanche, il y a eu une chute catastrophique de l'activité économique, accompagnée d'un effondrement du secteur privé, par suite d'un bouclage à peu près total. Une amélioration notable a été constatée dans la mise en œuvre du programme palestinien de réformes et la communauté internationale des donateurs a annoncé des contributions d'un montant de 7,7 milliards de dollars sur trois ans pour la mise en œuvre du nouveau Plan palestinien de réforme et de développement pour 2008-2010.

Cette évolution traduit la séparation politique de facto qui existe entre la Cisjordanie et la bande de Gaza depuis juin 2007. Alors que les négociations politiques bilatérales ont repris entre le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne dans le contexte de la Conférence d'Annapolis de novembre 2007 et suite à l'engagement des parties de parvenir à un accord d'ici à la fin de 2008, la situation à Gaza et alentour a été marquée par des tirs de roquettes quasi quotidiens contre des cibles israéliennes et par des attaques aériennes et des incursions militaires israéliennes.

Le présent rapport rend compte des efforts déployés par les organismes et les programmes des Nations Unies, en collaboration avec leurs partenaires palestiniens et les donateurs, pour venir en aide à la population et aux institutions civiles palestiniennes.

Conclusions

La période considérée a été volatile et difficile. La situation politique a changé, entraînant une dégradation notable de la qualité de vie pour la population de Gaza. Les organismes des Nations Unies ont dû accroître l'aide humanitaire et les secours d'urgence qu'ils apportent à une population qui a aujourd'hui besoin de programmes de développement à plus long terme et qui est prête pour de tels programmes. Ils continueront de le faire. Parallèlement, l'équipe de pays des Nations Unies est prête à offrir son appui à la fois à l'Autorité palestinienne pour l'aider à mettre en œuvre son Plan palestinien de réforme et de développement et à de nombreux Palestiniens dont les sources de subsistance et les communautés ont été détruites au cours de ces années de conflit.

Dans un contexte qui s'annonce tout aussi difficile pour l'année à venir, de nouvelles possibilités pourraient apparaître si les deux parties acceptaient de respecter leurs engagements respectifs. Les négociations pourraient apporter de nouvelles approches et de nouvelles solutions qui permettraient d'atteindre l'objectif plus large de l'Organisation des Nations Unies, du Quatuor et de la communauté internationale dans son ensemble, la réalisation d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient, sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003), et la création d'un État palestinien d'un seul tenant, souverain, démocratique et viable, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité.

VII. Le Représentant du Quatuor, Tony Blair, annonce une série de mesures pour améliorer la situation socioéconomique et promouvoir un État palestinien

Le 13 mai 2008, le Représentant du Quatuor, Tony Blair, a dévoilé une série de propositions intitulées « Vers un État palestinien », et reproduites ci-après.

Israël et l'Autorité palestinienne s'emploient à parvenir à un accord de paix durable qui vise la création d'un État palestinien vivant en paix aux côtés de l'État d'Israël. Le Quatuor appuie ces efforts et trouve encourageantes les négociations en cours entre les parties. J'ai reçu à cet égard l'appui du Gouvernement israélien et de l'Autorité palestinienne à la promotion d'un dispositif visant à permettre une plus grande circulation des personnes et des biens, à aider l'économie palestinienne à croître et le peuple palestinien à accéder à une plus grande prospérité, tout en assurant la protection totale d'Israël et de son peuple.

Pour que les Palestiniens croient en la possibilité d'un État, ils doivent avoir l'espoir que l'occupation prendra fin un jour. Pour que les Israéliens puissent envisager la possibilité d'un État palestinien, il faut que leur sécurité s'améliore au fil du temps et ne soit pas compromise par la façon dont les Palestiniens gèrent leur territoire.

Je tiens à souligner que le dispositif suivant n'est qu'un début. Il faut manifester en faire bien davantage, ce qui sera le cas. Mais ce dispositif comprend quatre éléments, qui représentent autant d'aspects de la création d'un État palestinien :

- Développement économique et social;
- Levée des restrictions au passage et aux déplacements;

-
- Développement de la zone C, qui représente 60 % de la Cisjordanie, au cas par cas;
 - Capacités et résultats suffisants fournis par les Palestiniens sur le plan de la sécurité.

Tous ces aspects entrent en jeu dans le dispositif expressément prévu autour de Djénine, au nord de la Cisjordanie, qui sera une zone économique et de sécurité. Si ce dispositif marche, il pourrait être étendu à d'autres parties du territoire. Il faut toutefois que les deux parties s'acquittent de leurs obligations. Il est clair aussi que, pour faire des progrès économiques, il faut traiter sérieusement la question de la sécurité, et que la partie palestinienne a encore beaucoup à faire pour atteindre cet objectif. Cela étant, on trouvera ci-après des détails sur les quatre mesures :

1. Développement économique et social

Les projets suivants ont reçu le feu vert pour une mise en chantier :

- *Zone industrielle de Djénine*

Les préparatifs de la création de la zone industrielle de Djénine ont considérablement avancé ces derniers mois. La construction peut désormais commencer avec l'aide du Gouvernement allemand, à la suite d'un accord signé entre le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne concernant les arrangements en matière d'approvisionnement en eau et en électricité et l'accès au site. La construction de la zone industrielle stimulera l'activité économique palestinienne en attirant des investissements (étrangers) et en créant des emplois et des revenus durables dans la région de Djénine. La zone permettra l'amélioration des services nécessaires aux industries palestiniennes et offrira des possibilités de coopération commerciale régionale et internationale.

- *Zone industrielle de Tarkoumiya*

À la suite de la décision du Forum d'Ankara prise le mardi 13 novembre 2007, le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne ont accepté de créer la zone industrielle de Tarkoumiya qui sera située dans les zones C et B, dans un lieu à préciser. La construction de la zone industrielle stimulera l'activité économique palestinienne en attirant des investissements (étrangers) et en créant des emplois et des revenus stables dans la région d'Hébron.

- *Licence de téléphone de Wataniya*

Le Gouvernement israélien a accepté d'approuver ce projet et de céder une fréquence de 2,4 MHz sur la largeur de bande 900. Il s'engagera par écrit à modifier, dans les six à huit mois, l'attribution de la fréquence et à porter la largeur de la bande de transmission à un total de 4,8 MHz (900 et 1 800 MHz) et attribuera une fréquence supérieure à 4,8 MHz en temps voulu.

Cet accord contribuera à la croissance globale de l'économie palestinienne. D'abord, il permettra à l'Autorité palestinienne d'obtenir des redevances de plus de 354 millions de dollars (avec un transfert immédiat de 100 millions). Ensuite, Wataniya investira plus de 700 millions de dollars dans l'Autorité palestinienne dans les 10 ans, avec la création de 750 emplois pour les Palestiniens et de 1 500 à 2 000 emplois indirects.

- *Tourisme à Bethléem*

Le tourisme en Terre sainte connaît un essor, ce qui a une incidence positive pour les secteurs du tourisme tant palestinien qu'israélien et une influence considérable sur le taux d'occupation des hôtels, comme à Bethléem, par exemple. Mais il faut investir dans la réfection des bâtiments et des chambres pour renforcer les capacités globales si l'on veut revenir aux niveaux d'avant l'Intifada. Plusieurs améliorations permanentes ont été décidées dans le secteur du tourisme afin d'encourager les investissements privés. Les deux parties ont décidé que, juste après la Conférence sur l'investissement en Palestine, le passage à Bethléem sera facilité en permanence. En tout, 500 nouvelles cartes de commerçant seront émises, et les permis existants accordés par le Ministère de la défense pour les guides touristiques seront renouvelés en permanence. Le Gouvernement israélien autorisera le transport des biens et des marchandises de Bethléem à Jérusalem en passant par les points de contrôle existants, sauf pour des catégories précises, en fonction des arrangements de sécurité.

- *Pont d'Allenby*

Le Gouvernement israélien en a récemment prolongé l'ouverture de 18 heures à 20 heures et s'est dit prêt à la prolonger davantage. Il envisagera sérieusement le plus tôt possible d'admettre, au pont, un certain nombre de douaniers palestiniens – d'après les modalités et procédures existantes – dans le cadre des efforts à long terme visant à affecter du personnel palestinien spécialisé aux frontières.

- *Projet agro-industriel de Jéricho*

Les parties coopèrent avec l'Agence japonaise de coopération internationale et facilitent ses efforts visant à créer une zone agro-industrielle dans la région de Jéricho.

- *Projets d'eau et d'assainissement*

I. Projets acceptés pour la Cisjordanie

- a) Construction d'une usine de traitement des eaux usées à Naplouse-Wadi Ziemar, partie A du projet;
- b) Construction d'une usine de traitement des eaux usées à Toulkarem-Wadi Ziemar, partie B du projet;
- c) Construction d'une usine de traitement des eaux usées à Salfit;
- d) Construction d'une usine de traitement des eaux usées à Ramallah, en fonction du résultat des négociations en cours entre les autorités israéliennes et palestiniennes chargées des ressources en eau; et
- e) Fourniture et installation d'une artère de transmission principale et d'un réseau interne pour le groupe de villages d'Aqraba.

II. Eau et assainissement à Gaza

- a) Station d'épuration des eaux usées au nord de Gaza :

La première phase de la station d'épuration des eaux usées du nord de Gaza (construction de deux bassins d'infiltration, d'une station de pompage et d'une canalisation d'évacuation des eaux usées) devrait être achevée durant la première

quinzaine de juin. La Régie palestinienne des eaux lancera en juin un appel d'offres pour la deuxième phase (l'usine d'épuration). Le Ministère de la défense lui enverra une lettre de caution pour encourager les soumissionnaires potentiels et préautoriser une liste de biens fournie par la Régie. Vu la nécessité d'avoir une installation de pointe, cette étape prendra probablement deux ans, mais l'évacuation des eaux usées sera en partie déviée du dangereux lac de Beit Lahia dès l'achèvement de la première phase, en juin;

b) Construction d'une usine de traitement des eaux usées à Khan Younis, Gaza; et

c) Construction d'une usine de traitement des eaux usées dans la région centrale de Gaza. Il faut pour cela autoriser l'entrée de biens essentiels au maintien des secteurs de l'eau et de l'assainissement à Gaza.

La compagnie côtière municipale des eaux a fourni au Ministère de la défense et à Mekorot (la régie israélienne des eaux) une liste de biens essentiels pour assurer la fourniture constante de services d'eau et d'assainissement à la population de Gaza. Il est capital d'obtenir une préautorisation immédiate de ces biens sans porter atteinte aux légitimes impératifs de sécurité israéliens.

• *Autorisation d'entrer en Israël*

Le Gouvernement israélien a approuvé 5 000 autorisations supplémentaires d'entrer en Israël pour les travailleurs palestiniens et en accordera 3 000 de plus, en attendant l'aval des autorités. Sur le nombre total de titulaires d'autorisation, 5 000 pourront passer la nuit en Israël. En outre, la durée de validité des autorisations d'entrer en Israël pour les représentants des organisations non gouvernementales agréées passera de trois à six mois, ce qui facilitera considérablement l'action humanitaire.

• *Projets de logement*

Un centre de prêts hypothécaires de 500 millions de dollars a été créé pour la construction de logements abordables. Le Gouvernement israélien discutera avec l'Autorité palestinienne de projets précis de lotissement.

2. Passage et déplacements

L'attention a porté sur les nombreux barrages routiers, mais il faut surtout s'interroger sur le caractère stratégique de leur emplacement et sur leur portée. On pourrait donc en réduire fortement le nombre, ce qui ne changerait pas grand-chose sur le plan pratique. À l'inverse, on pourrait introduire un petit nombre de changements qui, eux, seraient stratégiques. Il faudrait constamment réévaluer le grand nombre de remblais et de barrages. Le Bureau du Représentant du Quatuor a, pour sa part, cherché à obtenir l'élimination, la modification ou l'amélioration de 11 grands obstacles stratégiques aux déplacements et au passage. Les Israéliens sont disposés à introduire les changements susmentionnés, tout en soulignant qu'ils commenceront dès à présent et seront échelonnés sur la prochaine période, en fonction d'une évaluation constante de la sécurité.

Ces mesures s'ajouteront au démantèlement de certains postes de contrôle et de nombreux barrages routiers, notamment Rimonim, 408 et Beit Ha-Arava, ce dernier étant à présent ouvert cinq jours sur sept.

Les mesures suivantes seront prises :

- Le poste de contrôle de Kvacim sera démantelé cette semaine; les postes suivants, recensés par le Bureau du Représentant du Quatuor, à savoir Container, Chavei Chomevron et le barrage du pont de Halhoul, seront démantelés, et le poste de Beit El sera remplacé, une fois qu'Israël jugera que l'état de la sécurité le permet. Cette évaluation de la sécurité a déjà commencé et est en cours pour le démantèlement le plus rapide possible de ces postes de contrôle;
- Le passage à Tayasir et à Hamra sera amélioré pour faciliter l'accroissement prévisible du mouvement de travailleurs agricoles et de leurs véhicules depuis la Cisjordanie vers la vallée du Jourdain;
- Les travaux visant à moderniser Hawarrah et Beit Iba ont déjà débuté. Ceux visant à moderniser Einav commenceront dès que possible. Enfin, le transit au Bureau de coordination du district de Jéricho sera amélioré pour faciliter la multiplication des activités touristiques et autres liées à la zone agro-industrielle de Jéricho.

Ces changements visent à améliorer considérablement la circulation nord-sud et vers l'est. Une fois complets, ils auront les effets pratiques suivants sur la façon dont fonctionnera la Cisjordanie.

Les mesures ci-dessus, qui s'accompagneront d'une amélioration générale de la gestion des postes de contrôle, devraient considérablement améliorer la circulation commerciale pour l'ensemble de la Cisjordanie.

3. Zone C

La zone C comprend 60 % de la Cisjordanie et, d'après les Accords d'Oslo, c'est à Israël qu'incombe une partie des responsabilités administratives et de sécurité. Les Palestiniens se plaignent depuis longtemps de n'avoir pu améliorer ni développer cette zone. Or, s'il est clair que les changements dans le statut de la zone C ne seront introduits que dans le cadre d'un accord politique israélo-palestinien, des changements ponctuels peuvent y être approuvés au cas par cas.

Israël a déjà entériné des plans directeurs pour 13 villages de la zone C et va en avaliser 14 autres. On trouvera ci-après les noms des plans déjà approuvés :

1. Fazail-Nord (Jéricho)
2. Rachida (Jéricho)
3. Khirbat a-Tih (Tulkarem)
4. Broukin-Nord (Qalqilya)
5. Khirbat A-Tawani (Hébron)
6. Khirbat A-Shama-Ouest (Hébron)
7. Jabel Harsa (Bethléem)
8. A-Cheikh-Ouest (Bethléem)
9. Hermel (Bethléem)
10. Zabrat Kabira (Toulkarem)
11. Adna-Est (Hébron)
12. Tarkoumiya-Sud (Hébron)
13. Khirbat Taanach (Djénine)
14. Khirbat Oum Reihan (Djénine)

L'approbation de ces plans directeurs facilitera le développement, la construction et la modernisation des écoles, des dispensaires et autres installations dans ces villages. C'est là un important début et notre intention est de progresser sur cette voie pour appliquer ce modèle à d'autres villages de Cisjordanie.

Le Gouvernement israélien réexaminera les ordres de destruction et les ordonnances de saisie de terres dans la zone C.

La zone industrielle de Tarkoumiya, dont l'emplacement précis sera décidé par accord entre le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne, comme on l'a dit, recevra des terrains à mettre en valeur dans la zone C. Le Gouvernement israélien autorisera les agriculteurs palestiniens à en cultiver la terre.

D'autres mesures concernant la zone C figurent dans la section relative à Djénine ci-après.

Renforcer les capacités des Palestiniens en matière de sécurité

Les mesures relatives au développement économique, aux déplacements, au passage et à la zone C peuvent toutes être appliquées dans le cadre des arrangements de sécurité existants pour la Cisjordanie.

Pour renforcer ses capacités de sécurité, l'Autorité palestinienne a déjà pris certaines mesures. Il existe en outre des plans et des propositions visant à réformer ce secteur, avec le général Dayton; la police civile, avec le Bureau de coordination de l'Union européenne pour les auxiliaires de la police palestinienne que dirige Colin Smith; et la justice en général (prisons, tribunaux et magistrature), avec l'aide de l'Union européenne et de l'Agency for International Development.

Ces plans sont bien avancés et la Conférence de Berlin, tenue à la fin de juin, donnera à l'Autorité palestinienne et à la communauté internationale l'occasion de les intégrer à un ensemble cohérent de propositions visant à remanier à fond les capacités et les réalisations des Palestiniens quant à la sécurité.

Certaines mesures ont déjà été prises. Nous pouvons donc ajouter les trois premiers éléments aux améliorations de la sécurité pour essayer de créer une façon fondamentalement différente de travailler. Les Palestiniens s'efforcent de créer à l'intérieur et autour de Djénine une zone où ils se chargeront de la sécurité, où l'on verra un important développement économique et social, la liberté de passage et la levée généralisée des restrictions aux déplacements ainsi que la mise en valeur des terres de la zone C. Si cela marche, et tout dépendra de la volonté des deux parties de s'acquitter de leurs obligations, l'intention est d'appliquer ce projet à grande échelle.

4. Secteur de Djénine

Sécurité

Le général Jones et le général Dayton collaborent intensément pour mettre les Palestiniens mieux à même de faire régner l'ordre et de lutter contre le terrorisme dans ce secteur.

Les arrangements de sécurité y seront les suivants :

Israël sera globalement chargé de la sécurité en Cisjordanie et se réservera d'agir lorsque sa sécurité sera menacée. Cela étant, l'Autorité palestinienne contrôlera la sécurité dans la zone désignée conformément à des arrangements

particuliers, dont les détails font actuellement l'objet de discussions entre l'équipe du général Jones, le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne.

Celle-ci construira pour les prisonniers de Djénine – ou ailleurs – des locaux carcéraux nouveaux et reconstruira le centre de détention de la Mouqataa. De plus, elle inaugurera d'ici à la fin de juillet le siège du nouveau tribunal.

Par ailleurs, le Gouvernement israélien a accepté l'ouverture de quatre nouveaux commissariats dans la zone B, dans des emplacements approuvés à Djénine, sur les 20 commissariats entérinés pour l'ensemble de la Cisjordanie.

Accès et circulation

Il n'y aura pas de barrages routiers dans la zone désignée et d'autres changements seront introduits pour faciliter les déplacements entre Djénine et Naplouse, d'une part, et Djénine et la vallée du Jourdain, de l'autre, comme on l'a dit.

L'accès à Djénine sera facilité et les passages seront ouverts jusqu'à minuit à Reihan et à Jalameh, que le Gouvernement israélien compte moderniser. Toutes ces mesures seront prises en tenant dûment compte de la sécurité sur le terrain.

Développement économique et social

La nouvelle zone industrielle de Jalameh sera, comme on l'a dit, mise en chantier au début de 2009.

Les habitants de Djénine auront 1 000 permis pour aller travailler en Israël et 300 commerçants pourront y avoir accès.

Le Gouvernement israélien autorisera la construction à la frontière d'un nouveau centre pour permettre le stockage et le passage des graines ainsi que l'importation et l'exportation des produits agricoles.

Comme on l'a dit, le Gouvernement israélien a accepté d'accorder des permis à 150 propriétaires d'engins agricoles pour leur permettre de se rendre de la Cisjordanie à la vallée du Jourdain. Les nouvelles demandes feront l'objet d'un examen favorable.

L'Autorité palestinienne lancera un grand nombre de petits projets économiques et sociaux, dont beaucoup seront mis en œuvre sur le champ. Il s'agit de moderniser les écoles et de construire des salles de classe supplémentaires et, à Jalboun et à Djénine, de nouvelles écoles. Plusieurs dispensaires seront également modernisés, et les maisons communautaires et de jeunes seront agrandies.

En attendant la décision de la Régie palestinienne des eaux, les travaux seront entamés pour distribuer de l'eau à 25 000 habitants de six villages qui n'ont pas accès à l'eau potable. Ils commenceront également au cours des prochains mois pour électrifier plusieurs villages. Les égouts de Djénine et des villages environnants seront modernisés, et la réfection de la station d'épuration des eaux usées de Djénine commencera bientôt. Les municipalités recevront sous peu pour 750 000 dollars de matériel de traitement des déchets solides.

Zone C

Une autorisation sera accordée pour construire un centre et un parc pour enfants sur un emplacement de la zone C, à fixer.

La proposition du Gouverneur de Djénine, soumise depuis des années, de construire une école près de Jalameh a fait l'objet d'un accord de principe dont les deux parties doivent régler les modalités.

Le plan directeur sera approuvé et la force de sécurité de l'Autorité palestinienne opérera dans la zone C, comme on l'a dit.

Je rappelle que la plupart des mesures ci-dessus concernent la Cisjordanie. Or, comme le Quatuor l'a souvent dit, l'État palestinien comprendra la Cisjordanie et Gaza et doit être conçu comme un tout. Si donc la sécurité s'améliore à Gaza, il existe des possibilités égales d'améliorer la vie de ses habitants. Mais hélas, tant que cela ne se produira pas, que le contrôle de l'Autorité palestinienne ne sera pas rétabli et que les conditions posées par le Quatuor ne seront pas remplies, les perspectives resteront limitées.

Si le dispositif ci-dessus est efficace, il sera suivi d'autres. Ainsi, progressivement et au fil du temps, le poids de l'occupation pourra être levé, mais sans danger pour la sécurité d'Israël.

Je suis fermement convaincu que ces mesures permettront également de faciliter les négociations en cours entre les parties, pour un accord de paix viable et durable entre deux pays vivant côte à côte dans la paix et la prospérité.

VIII. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires publie un rapport sur l'absence de permis pour la démolition de logements en Cisjordanie

Dans le cadre de sa série Special Focus, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a publié, le 27 mai 2008, un numéro intitulé « Lack of permit, demolitions and resultant displacement in Area C » sur l'absence de permis de construire, les démolitions et les déplacements en zone C (Cisjordanie), qui est sous contrôle israélien, sur le plan de l'administration et de la sécurité. On trouvera ci-après l'introduction de cette publication.

Le démantèlement, par les autorités israéliennes, d'édifices en Cisjordanie appartenant à des Palestiniens a eu lieu durant toute la période de l'occupation israélienne. Mais, depuis le début des négociations d'Oslo et la division de la Cisjordanie en zones A, B et C, les démolitions pour non possession de permis de construire ont été largement confinées à la zone C où Israël conserve l'autorité militaire et le contrôle sur le plan de la construction et de la planification.

Au premier trimestre 2008, on a enregistré une nette augmentation du nombre de démantèlements d'édifices appartenant à des Palestiniens dans la zone C, tandis qu'au dernier trimestre 2007, 29 (dont 22 résidentiels) avaient été démantelés en Cisjordanie (en excluant Jérusalem-Est) pour absence de permis de construire, ce nombre a quadruplé au premier trimestre 2008, avec la démolition en tout de 124 édifices (dont 61 résidentiels). Cette tendance s'est essoufflée au cours des deux mois suivants (à partir du 20 mai), avec la démolition d'un seul édifice (en excluant Jérusalem-Est).

La démolition d'édifices palestiniens (résidentiels, agricoles, publics et autres) pour non possession de permis de construire constitue une des questions les plus importantes touchant la zone C, qui couvre quelque 3 400 kilomètres carrés et

représente environ 61 % de la Cisjordanie. D'après la loi jordanienne de 1966 sur la planification, encore en vigueur en Cisjordanie, il faut, pour construire, un permis, qui ne peut être délivré que dans le cadre d'un projet déjà approuvé. Or ces permis sont octroyés dans la zone C par l'Administration civile israélienne, qui les accorde rarement aux Palestiniens.

D'après les informations fournies au Parlement israélien (Knesset) par le Ministère de la défense, plus de 94 % des demandes palestiniennes de permis de construire dans la zone C présentées entre janvier 2000 et septembre 2007 ont été rejetées. Ne pouvant obtenir des permis de construire, nombreux sont les Palestiniens qui n'en font plus la demande et qui construisent selon leurs besoins, malgré le risque constant de démolition.

D'après les statistiques officielles du Ministère de la défense, pour chaque permis délivré par l'Administration civile israélienne en vue d'une construction palestinienne, 18 bâtiments ont été détruits et 55 ordonnances de démolition ont été rendues pour des édifices de la zone C. Entre janvier 2000 et septembre 2007, près de 5 000 ordonnances de démolition ont été rendues concernant des édifices palestiniens de la zone C et plus de 1 600 bâtiments palestiniens ont été détruits, soit 30 % du nombre total d'ordonnances.

IX. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient fait un exposé au Conseil de sécurité

Le 28 mai 2008, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine, Robert H. Serry, a fait au Conseil de sécurité un exposé sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. On en trouvera ci-après des extraits (S/PV.5899).

Le Moyen-Orient a été le théâtre, ce mois-ci, de plusieurs faits politiques nouveaux. On a annoncé le début de négociations de paix indirectes entre Israël et la Syrie. De nouvelles promesses d'investissement dans l'économie palestinienne ont été faites et de nouvelles mesures annoncées pour améliorer les conditions sur le terrain, en Cisjordanie. Les efforts menés par l'Égypte en vue d'un cessez-le-feu à Gaza sont en cours. Au Liban, une initiative de la Ligue arabe lancée par le Qatar a produit un accord visant à débloquer une impasse de 18 mois.

Le rôle actif des pays de la région pour régler les problèmes qui s'y posent est louable et mérite notre appui.

Des négociations bilatérales confidentielles entre Israël et les Palestiniens sont en cours. Des discussions globales ont lieu, et les parties restent attachées au processus.

Le Quatuor a souligné l'importance de progrès tangibles et visibles sur le terrain pour renforcer la confiance et créer un climat propice aux négociations.

Nous nous félicitons de l'appui budgétaire supplémentaire que les pays arabes ont accordé à l'Autorité palestinienne et nous notons qu'une aide accrue des donateurs, notamment ceux de la région, sera cruciale pour combler un déficit budgétaire de 600 millions de dollars. L'ONU envisage d'accueillir la prochaine

réunion du Comité de liaison ad hoc en marge de l'Assemblée générale en septembre.

L'Autorité palestinienne a terminé l'élaboration de son plan de réforme et de développement pour 2008-2010 et a commencé à mettre en œuvre près de 200 projets de développement pour un montant de 250 millions de dollars. Le Gouvernement en a récemment approuvé 226 autres.

Une Conférence sur l'investissement en Palestine, qui visait à attirer les investissements du secteur privé, s'est tenue du 21 au 23 mai à Bethléem.

Le 13 mai, le Représentant du Quatuor, Tony Blair, a annoncé un train de mesures coordonnées avec les parties visant à encourager le développement économique, à assouplir les restrictions aux déplacements et au passage, à développer 60 % de la Cisjordanie dans la zone C et à renforcer les capacités et les résultats des Palestiniens en matière de sécurité. Ces mesures visent également à créer autour de Djénine une zone économique et de sécurité dont la réussite pourrait en faire un modèle.

Ces différentes mesures sont prometteuses, mais l'action sur le terrain demeure cruciale. Comme l'a souligné le Quatuor, il reste beaucoup à faire pour améliorer les conditions, tenir les engagements pris récemment et honorer les obligations qui découlent de la Feuille de route. Certaines mesures ont déjà été prises. Par exemple, les Forces de sécurité palestiniennes ont poursuivi leurs efforts en vue de désarmer et d'arrêter des militants. Elles ont saisi une cache d'armes et d'explosifs illégaux à Bethléem et, le 3 mai, quelque 500 membres du personnel de sécurité, pour la plupart formés et équipés en Jordanie avec l'appui du Coordonnateur des États-Unis pour les questions de sécurité, ont été déployés à Djénine et à l'entour. Une conférence organisée par l'Union européenne pour appuyer les mesures de sécurité civile et de justice doit se tenir le 24 juin à Berlin.

Les efforts constants des Palestiniens pour s'acquitter de leurs engagements de sécurité contractés en vertu de la Feuille de route doivent être encouragés et appuyés par toutes les parties. Dans ce contexte, nous notons qu'Israël a approuvé la réouverture de 20 postes de police palestiniens. Toutefois, les incursions des Forces de défense israéliennes (FDI) se poursuivent en Cisjordanie, notamment dans des zones où les Forces de sécurité palestiniennes sont déployées. En outre, Israël n'a pas accepté que certains équipements soient fournis à celles-ci.

L'assouplissement des restrictions aux déplacements et au passage demeure un préalable essentiel au relèvement économique en Palestine. À cet égard, la suppression de deux barrages routiers dans le sud de la Cisjordanie et d'un autre dans la région de Qalqiliya devrait avoir un effet important sur l'activité commerciale. La décision de lever d'autres obstacles dépendra de l'évaluation qui sera faite de la sécurité, et cinq autres obstacles devraient être adaptés pour faciliter les déplacements. Il est essentiel que d'autres mesures soient prises, le nombre d'obstacles à la circulation en Cisjordanie étant actuellement de 600. Nous notons également qu'Israël a annoncé qu'il allait accorder 5 000 permis spéciaux à des travailleurs palestiniens en Israël.

Les institutions palestiniennes de Jérusalem-Est restent fermées sur l'ordre des Israéliens, en dépit des engagements contractés dans le cadre de la Feuille de route. Des centaines d'ordres de démolition sont en attente d'exécution contre des édifices palestiniens à Jérusalem-Est, en plus des quelque 3 000 autres qui concernent le

reste de la Cisjordanie. Le Gouvernement israélien a entrepris de les revoir, conformément au train de mesures du Représentant du Quatuor Blair.

Les travaux de construction du mur se sont poursuivis dans le territoire palestinien occupé; ils ne suivent pas la Ligne verte et sont contraires à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice.

J'en viens à Gaza et au sud d'Israël, où la crise politique, sécuritaire, humanitaire et relative aux droits de l'homme, déjà complexe, s'est aggravée le mois dernier. Au total, quatre civils israéliens ont été tués par des militants palestiniens et au moins 30 personnes ont été blessées au cours de la période considérée. En tout, pendant la même période, 50 Palestiniens, dont au moins 18 civils, et parmi eux 11 enfants, ont été tués au cours d'opérations des FDI, principalement à Gaza. Deux cent sept Palestiniens ont été blessés, dont au moins 22 enfants.

Nous condamnons les attaques perpétrées par le Hamas et d'autres groupes militants sur les points de passage de Gaza. Elles sont d'ailleurs totalement contraires aux intérêts de la population civile de la bande de Gaza et sapent tous les efforts déployés pour l'aider. Les attaques contre le terminal de carburant de Nahal Oz ont été pour beaucoup dans la crise de carburant dans la bande de Gaza. Le passage d'Erez, par lequel doivent passer les travailleurs humanitaires et les urgences médicales, a été fermé jusqu'à hier suite à un attentat-suicide perpétré le 22 mai à l'aide de quatre tonnes d'explosifs placés dans un camion, qui a causé de graves dégâts matériels au terminal d'Erez. Cette explosion a également endommagé les lignes électriques entre Gaza et Israël, causant une coupure totale de courant pendant six jours dans les zones septentrionales de Gaza. Kerem Shalom, le principal point de passage des marchandises à destination de Gaza, reste fermé depuis son attaque le 19 avril.

Nous condamnons les tirs aveugles à la roquette de Gaza sur Israël. Depuis le dernier exposé au Conseil, 191 roquettes et au moins 183 obus de mortiers ont été tirés sur des cibles civiles israéliennes ou sur des points de passage à partir de Gaza. Parfois, ces attaques sont lancées de zones civiles. On reste préoccupé par des allégations de contrebande. Le 14 mai, une roquette à longue portée a frappé un centre commercial de la ville israélienne d'Ashkelon, faisant des dizaines de blessés civils.

Les opérations des FDI, avec incursions terrestres et attaques aériennes, se sont poursuivies au cours de la période. Nous comprenons les légitimes préoccupations de sécurité d'Israël, mais déplorons vivement que des civils soient tués et blessés au cours de certaines de ces opérations. Les FDI doivent faire preuve de la plus grande retenue et se conformer au droit international, afin de ne pas mettre en danger la vie de civils.

Les conditions humanitaires de 1,5 million d'habitants de la bande de Gaza ne cessent de se détériorer. Ils sont pris entre la fermeture des points de passage du fait d'attaques de militants et les mesures israéliennes équivalant à un châtement collectif. Environ 5 % du pétrole et 16 % du diesel qui entraient en moyenne chaque semaine à Gaza avant juin 2007 ont été livrés au cours de la période examinée, menant pratiquement à un arrêt de la circulation automobile et à la cessation de certaines des opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, notamment la distribution d'aliments, durant quatre jours ouvrables. Entre-temps, bien que 70 % du carburant

industriel nécessaire au fonctionnement de la centrale électrique de Gaza soit arrivé à Gaza au cours de la période, la centrale a été totalement fermée pour deux jours, le 10 mai, les importations et la fourniture de combustible étant trop sporadiques.

Presque tous les habitants de Gaza font face à de graves problèmes d'accès à l'eau, dont la fourniture est interrompue faute de carburant et de pièces détachées. Jusqu'à 80 millions de litres d'eaux usées non traitées ou partiellement traitées continuent d'être quotidiennement déversés dans la mer Méditerranée. On estime à 600 tonnes les débris qui s'amoncellent chaque jour dans les rues, avec les risques sanitaires que cela représente. En mai, la prise d'un pêcheur représentait 50 % de ce qu'elle était à la même période l'année dernière. La pénurie de viande a été aggravée par la destruction de deux fermes avicoles le 17 mai au cours d'opérations des FDI. Aucune exportation n'a quitté Gaza depuis cinq mois, et seuls 77 camions en sont sortis au cours des six mois précédents.

Le point de passage de Rafah vers l'Égypte a été ouvert exceptionnellement entre le 10 et le 12 mai, pour permettre à 140 des 1 700 patients nécessitant des soins et à environ 750 étudiants et d'autres personnes de se rendre en Égypte. Quelque 550 habitants de Gaza ont également emprunté ce point de passage pour revenir de l'Égypte à Gaza.

Entre-temps, les institutions palestiniennes à Gaza sont de plus en plus séparées de l'Autorité palestinienne elle-même, et les tensions entre le Hamas et le Fatah sont de plus en plus manifestes. En outre, des éléments salafistes sont soupçonnés d'avoir commis des attentats contre des cafés et d'autres institutions associées aux chrétiens, à Gaza, pendant la période examinée.

Par ailleurs, aucun accord n'a été conclu concernant la libération du soldat israélien capturé, le caporal Gilad Shalit, ou des prisonniers palestiniens. Le Comité international de la Croix-Rouge n'a toujours pas été autorisé à le rencontrer.

L'ONU a fait part clairement à plusieurs reprises de notre crainte que la situation à Gaza et dans les environs ne devienne intenable, et nous avons appelé à une stratégie différente, plus positive pour Gaza. À Londres, le Quatuor a insisté pour mettre en place une nouvelle stratégie pour Gaza, qui assurerait la sécurité à tous ses habitants, mettrait fin à tous les actes de terrorisme, assurerait l'ouverture contrôlée et durable des points de passage de Gaza pour des raisons humanitaires et pour les flux commerciaux, appuierait le Gouvernement légitime de l'Autorité palestinienne et mettrait en place les conditions permettant la mise en œuvre de l'Accord de 2005 réglant les déplacements et le passage.

C'est pourquoi nous saluons et appuyons les efforts actuels de l'Égypte pour apaiser la violence et améliorer la situation sur le terrain. Ils se poursuivent grâce aux contacts entre elle et les représentants du Hamas et d'autres groupes à Gaza, ainsi qu'avec les Gouvernements israélien et palestinien. Nous exhortons toutes les parties à participer constructivement, avec l'Égypte, à cet effort primordial.

Mon exposé a été long mais, même selon les normes de la région, le mois a été riche en événements. Pour terminer, je voudrais faire trois observations.

Premièrement, les efforts de l'Égypte pour apaiser la violence à Gaza et dans les environs sont extrêmement importants, et l'ONU les appuie fortement. La réouverture des points de passage pour les secours humanitaires et les flux commerciaux, avec la présence de l'Autorité palestinienne, sera indispensable si

nous voulons préserver le calme. Le retour au calme et l'amélioration de la situation à Gaza et dans les environs sont essentiels pour faire véritablement progresser les négociations israélo-palestiniennes et réunir la Cisjordanie et Gaza dans le cadre de l'Autorité palestinienne légitime. C'est pourquoi je suis déterminé à appuyer une stratégie plus positive à Gaza.

Deuxièmement, il faut intensifier les progrès sur la piste d'Annapolis, au niveau tant des négociations politiques que des actions sur le terrain, en dépit des difficultés internes propres à chacune des parties. Nous continuons d'encourager et d'aider celles-ci à intensifier la coopération sur ces sujets et à remplir les engagements définis dans la Feuille de route. Nous encourageons les partenaires régionaux à poursuivre et à intensifier leur appui au processus bilatéral et exprimons notre ferme appui à l'Initiative de paix arabe dans ce contexte.

Troisièmement, nous nous félicitons du rôle de chef de file joué par les acteurs régionaux afin de trouver des solutions pacifiques sur plusieurs fronts. Il s'agit d'une évolution positive, qui ouvre des possibilités sur lesquelles nous espérons pouvoir nous appuyer. Le Secrétaire général demeure déterminé à assurer la pleine mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité et à œuvrer pour une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient.

X. L'archevêque Tutu à la tête d'une mission d'établissement des faits du Conseil des droits de l'homme pour enquêter sur les meurtres de Beit Hanoun

Les 28 et 29 mai 2008, l'archevêque sud-africain Desmond Tutu a dirigé une mission d'établissement des faits qui se sont produits à Beit Hanoun le 8 novembre 2006, mission créée en application de la résolution S-3/1 du Conseil des droits de l'homme. On trouvera ci-après les observations qu'il a faites lors d'un point de presse à Gaza après avoir achevé sa mission.

Le Conseil des droits de l'homme nous a confié une mission d'établissement des faits pour enquêter sur l'attentat du 8 novembre 2006 à Beit Hanoun, qui a fait 19 morts. Nous avons un triple mandat : évaluer la situation des victimes, répondre aux besoins des survivants et faire des recommandations sur les moyens de protéger les civils palestiniens contre toute nouvelle attaque israélienne. La mission retournera demain à Genève et nous ferons un rapport au Conseil des droits de l'homme à sa session de septembre. Nous nous contentons ici de faire part de nos impressions car c'est au Conseil que nous sommes tenus de présenter en premier notre rapport.

Nous avons essayé trois fois en 18 mois d'obtenir la coopération du Gouvernement israélien, sans résultat. Nous avons fini par nous rendre à Gaza en passant par l'Égypte. Nous voulons avant tout remercier le Gouvernement égyptien d'avoir facilité notre mission. Nous tenons également à remercier l'ensemble du personnel de l'Organisation des Nations Unies pour son appui logistique, et nous remercions également l'Organisation, et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour leur assistance efficace et amicale en Égypte, ainsi que les interprètes qui nous ont aidés. Nous tenons à remercier tous ceux et celles que nous avons rencontrés ici à Gaza, les membres des organisations non gouvernementales et

surtout les victimes et les survivants de l'attentat. J'exprime ma profonde reconnaissance au professeur Christine Chinkin, qui a dirigé cette mission avec moi.

Rien de tout ce que nous avons entendu dire de la situation à Gaza : les privations, le désespoir, l'absence d'activité économique – ne nous avait préparé à la dure réalité que nous y avons constatée. Nous avons vu un lieu délaissé, désert, ravagé, sinistre. Presque pas de piétons, comme cela aurait été le cas normal. Nous avons été notamment frappés par l'absence de cris d'enfants, sur les terrains de jeux. Normalement, lorsqu'un convoi passe, les enfants accourent pour lui faire signe, plaisanter ou rire. Nous n'avons rien vu de tel. Rien de l'animation normale des villes. Presque pas de véhicules sur la route en raison de la pénurie d'essence. Nous avons vu davantage de charrettes à ânes ou à chevaux.

Notre choc a été exacerbé par ce que nous avons entendu ensuite de la bouche des victimes et des survivants du massacre de Beit Hanoun. Nous trouvons la situation abominable. Nous sommes persuadés que l'Israélien moyen n'approuverait pas ce bouclage, s'il savait ce qu'il implique pour des gens comme lui. Il n'approuverait pas une politique qui limite la fourniture de carburant ou coupe automatiquement la distribution de courant. Il n'approuverait pas une politique qui met en danger la vie des hommes et des femmes à l'hôpital ou coupe la distribution d'eau et de vivres, au point de mettre en danger la vie des nouveau-nés. Il n'approuverait pas une politique sur ce qui s'est passé à Beit Hanoun le 8 novembre 2006, où une mère a ramassé les restes du cerveau de son nouveau-né, dont le crâne venait d'être fracassé par un obus israélien, puis s'est précipitée dans la rue pour voir son fils éventré qui essayait de faire rentrer ses intestins dans son abdomen. Non, il ne l'approuverait pas.

Par principe, le professeur Chinkin et moi-même voulions aller en Israël entendre directement des autorités leur version des événements. Nous voulions rencontrer d'autres intéressés et des membres d'organisations non gouvernementales. Mais nous voulions également aller à Sderot rencontrer les victimes et les survivants des fusées Qassam. Nous nous soucions de ces personnes. C'est pourquoi j'ai dit à M. Haniyeh que ces tirs de fusées constituaient une violation flagrante des droits de l'homme et demandé qu'il y soit mis fin.

Le siège doit cesser car il y a de l'intérêt des Israéliens. Il ne peut y avoir ni justice, ni paix, ni stabilité pour Israël ou pour les Palestiniens si l'on ne responsabilise pas ceux qui violent les droits de l'homme, y compris les auteurs de ce qui est passé à Beit Hanoun le 8 novembre 2006. Israël a admis avoir commis une faute mais cela n'équivaut ni à une responsabilisation ni à l'indemnisation des victimes et de leurs familles. La responsabilisation s'applique également à ceux qui lancent des fusées vers des zones civiles en Israël. Il faut que la culture de l'impunité prenne fin de part et d'autre. C'est non pas à la pointe d'un fusil que l'on pourra instaurer une sécurité et une paix véritables mais bien par des négociations. Or celles-ci ne se tiennent pas entre amis. La paix ne peut être instaurée que lorsque les ennemis s'assoient et parlent. On l'a vu en Afrique du Sud et plus récemment en Irlande du Nord. On le verra ici aussi.

08-59070 (F) 251108 041208

0859070